



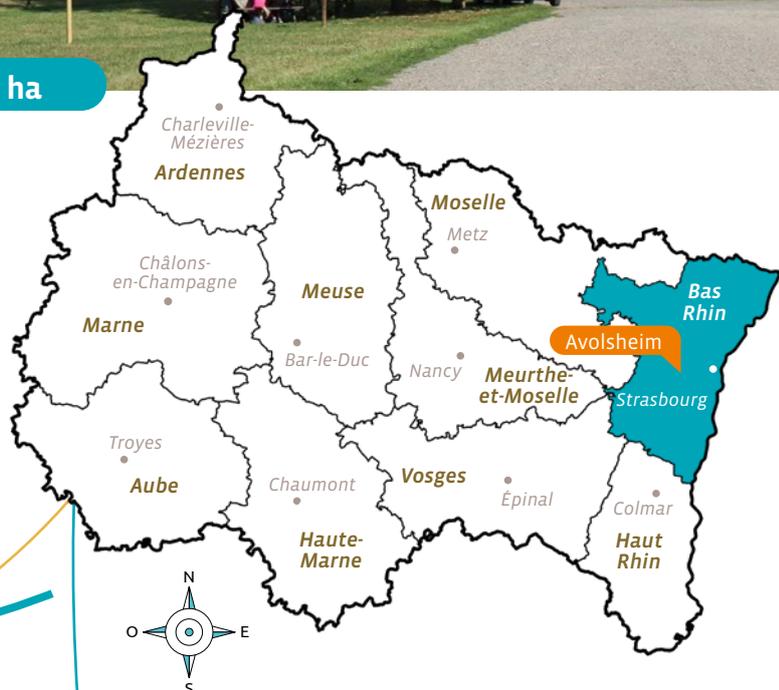
Site classé

Date de protection : 16 avril 1934 ~ Superficie : 0,23 ha

L'ensemble constitué par le cimetière entourant l'église Dompeter

Avolsheim

L'église Dompeter, dont la majeure partie date de l'an mil, est sans doute l'une des églises chrétiennes les plus anciennes d'Alsace. La protection concerne l'ensemble constitué par le cimetière entourant l'église du Dompeter avec son enceinte, par l'édicule voûté protégeant la source Sainte Pétronille ainsi qu'un vieux tilleul.



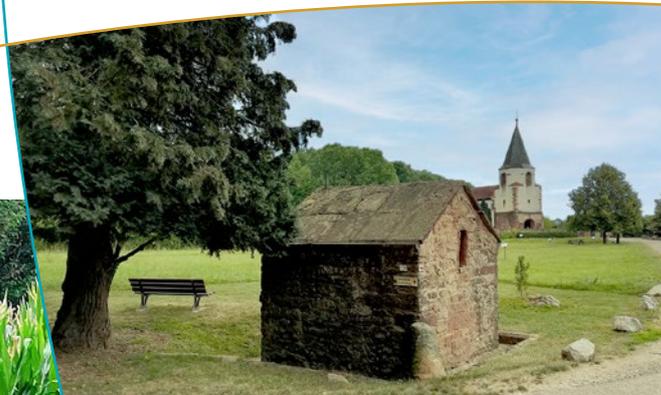
L'église Dompeter se trouve au sud de la commune d'Avolsheim. Comme d'autres églises-mères, il n'est pas surprenant de la trouver isolée au milieu des champs. Plusieurs fois remaniée, elle se superpose à un sanctuaire mérovingien du VII^{ème} ou VIII^{ème} siècle qui apparaît comme l'un des plus anciens d'Alsace. Une agglomération (village disparu du Dompeter) n'est attestée qu'à partir du XIV^{ème} siècle : le cimetière fortifié du Dompeter apparaît comme le noyau du village, puisqu'au XVIII^{ème} siècle des maisons apparaissent encore à l'intérieur de l'enceinte du cimetière.

Le site du Dompeter doit également son intérêt à sa position au carrefour de plusieurs

terroirs qui se succèdent d'Est en Ouest : la plaine lœssique très fertile, le fond alluvial de la Bruche et les coteaux calcaires à vocation viticole.



Statue de Sainte Attalia



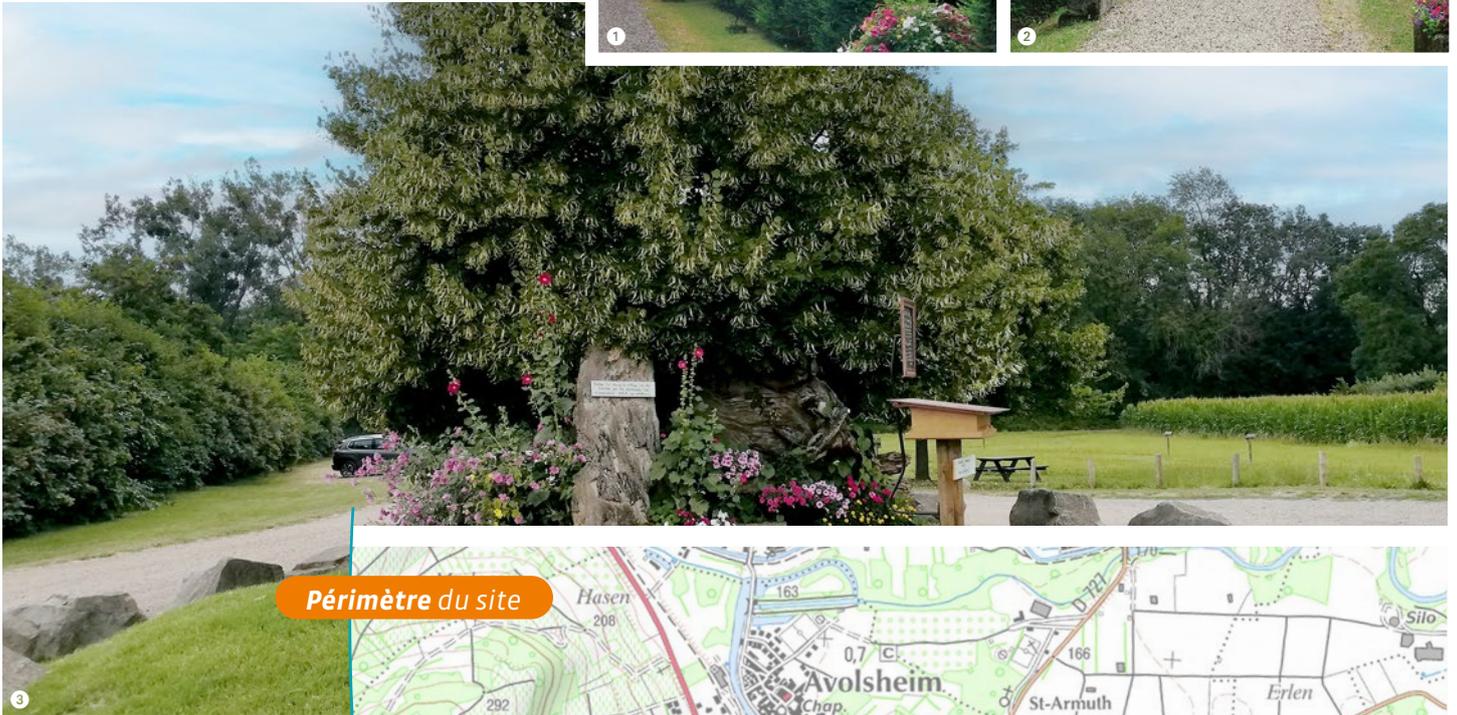
Vue depuis la source Sainte Pétronille

Critères de classement

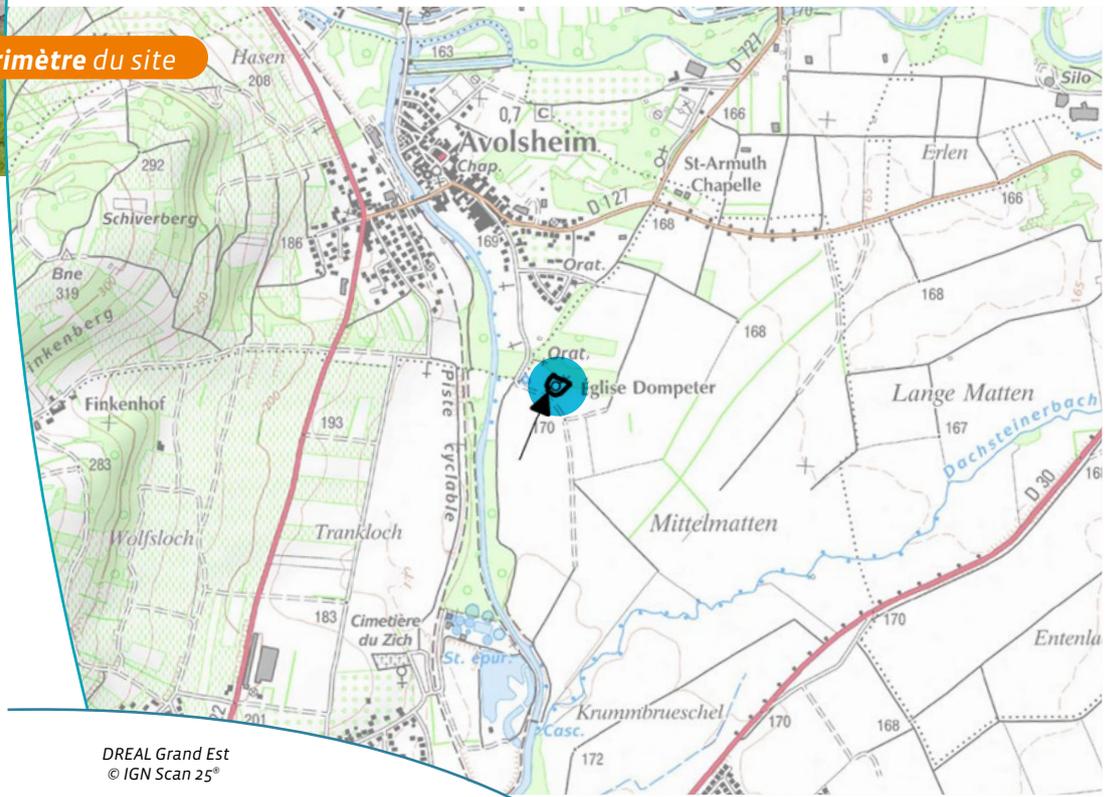
→ Historique, pittoresque, artistique, scientifique, légendaire



L'ensemble constitué par le cimetière entourant l'église Dompeter



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

- 1 ~ Vue de l'église depuis le chemin
- 2 ~ Allée vers le cimetière et l'église
- 3 ~ Le vieux tilleul de Saint-Matthieu

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Inscrite au titre des monuments historiques : l'église.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63